



Daniel Le Blévec (dir.)

## Monastères et couvents de montagne : circulation, réseaux, influences au Moyen Âge

Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

---

# Marges et marches seigneuriales aux confins du Velay : réflexion sur les implantations des abbayes cisterciennes de Clavas et de La Séauve-Bénite

Emma Bouvard-Mor

---

DOI : 10.4000/books.cths.4899

Éditeur : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Lieu d'édition : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Année d'édition : 2019

Date de mise en ligne : 24 janvier 2019

Collection : Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques

ISBN électronique : 9782735508907



<http://books.openedition.org>

### Référence électronique

BOUVARD-MOR, Emma. *Marges et marches seigneuriales aux confins du Velay : réflexion sur les implantations des abbayes cisterciennes de Clavas et de La Séauve-Bénite* In : *Monastères et couvents de montagne : circulation, réseaux, influences au Moyen Âge* [en ligne]. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2019 (généré le 10 décembre 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cths/4899>>. ISBN : 9782735508907. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.cths.4899>.

---

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

---

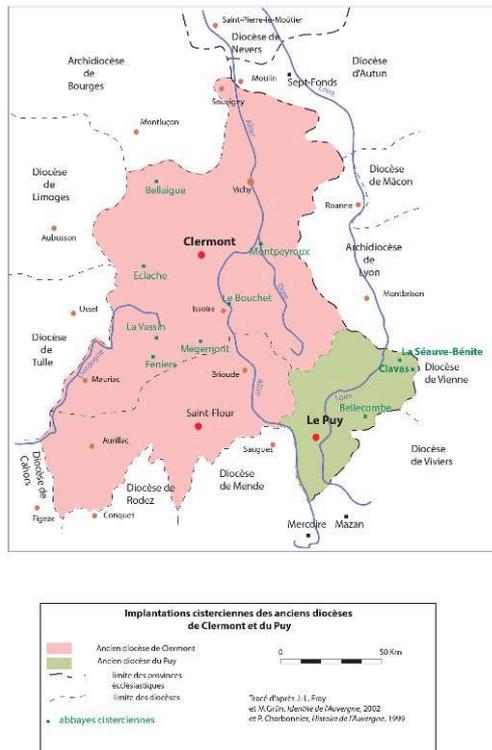
# Marges et marches seigneuriales aux confins du Velay : réflexion sur les implantations des abbayes cisterciennes de Clavas et de La Séauve-Bénite

Emma Bouvard-Mor

---

- 1 Cette communication prendra la forme d'un petit dossier historique extrait d'un corpus et d'une analyse plus vaste concernant les cisterciens et cisterciennes des anciens diocèses de Clermont et du Puy<sup>1</sup> (fig. 1).

Fig. 1. – Implantations cisterciennes des anciens diocèses de Clermont et du Puy, d'après D. Martin (dir.), *L'identité de l'Auvergne* et P. Charbonnier, *Histoire de l'Auvergne*.



© Emma Bouvard-Mor.

- 2 Nous proposons d'interroger la nature frontalière des abbayes cisterciennes de Clavas (commune de Riotord, Haute-Loire) et de La Séauve-Bénite (commune de La Séauve-sur-Semène, Haute-Loire) en prenant en considération les facteurs géopolitiques qui ont présidé à leur érection à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Clavas et La Séauve-Bénite intègrent la frange orientale de l'ancien diocèse du Puy, ce qui sera plus tard nommé le Velay « delà les bois<sup>2</sup> ». Ces deux établissements de moniales sont issus du parthénon plus ancien de Bellecombe et sont soumis au contrôle de l'abbaye de Mazan, au diocèse de Viviers (lignée de Cîteaux, *via* Bonnevaux). Cette sujétion masculine, coutumière pour les monastères de femmes de l'orbite de Cîteaux, induit d'emblée une certaine intensité des relations (voire des circulations) entre les représentants des communautés de femmes vellaves et les abbés vivarois<sup>3</sup>. Le propos consistera à démontrer la part stratégique de ces fondations, qui servent l'aristocratie régionale dans un dessein d'affirmation dynastique et territoriale. Nous verrons aussi que l'essaimage cistercien accompagne d'une certaine manière la reconquête de terres montagnardes ; il participe à la recomposition des interactions sociales, et peut accompagner la mobilité humaine transfrontalière.

## Abbaye de Clavas

- 3 Les historiographes s'accordent à attribuer la fondation de ce monastère à la famille des Pagan d'Argental<sup>4</sup>. Cette hypothèse est motivée par la situation géographique de Clavas par rapport aux confins de la seigneurie et par les diverses tractations passées entre l'abbaye avec le prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue, fondation voisine due à la

même lignée aristocratique. Le château d'Argental occupait un promontoire des monts du Pilat, à 690 mètres d'altitude, dans les terres viennoises mais du ressort du Forez (département de la Loire)<sup>5</sup>. La seigneurie était confinée au sud par la tête du bassin versant de la Dunières (émissaires sud du ruisseau la Clavarine, coulant à Clavas) ; elle était limitée au nord par le cours de la Semène (sur la ligne d'interfluve avec le bassin versant de l'Ondaine), à l'est par les monts du Pilat et du Vivarais, et à l'ouest par la rive droite de la Loire (fig. 2). La complexité et la labilité des enjeux territoriaux de cet espace sont effectives durant tout le Moyen Âge et l'époque moderne ; c'est pourquoi elles nécessitent un examen circonstancié afin d'appréhender les diverses influences politiques et religieuses entourant la communauté de moniales et son domaine.

Fig. 2. – La seigneurie d'Argental, d'après J.-E. Dufour, *Dictionnaire topographique du Forez et E. Perroy, Les familles nobles du Forez au XIII<sup>e</sup> siècle*, échelle 1/25 000.



© Emma Bouvard-Mor – © IGN, 2015 (fond de carte).

## Les Pagan d'Argental, fondateurs viennois

- 4 En 844, le comte Archimbault de Vienne donne à l'un de ses vassaux, du nom de Rostaing, la terre d'Argental, sise dans l'*ager* d'Annonay<sup>6</sup>, au comté viennois. La localité occupe une zone frontière, carrefour entre les diocèses de Lyon, de Vienne et du Puy, soit à la confluence de quatre grandes mouvances (Forez, Lyonnais, Viennois et Velay). Un château y est construit, donnant ensuite naissance à un bourg, dont la situation géopolitique assure la prospérité. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs du lieu portent le nom de Pagan, qu'Édouard Perroy transcrit par Payan, seigneurs du mandement de La Fay, seigneurs d'Argental et en partie de Fontanès<sup>7</sup>. Le *Dictionnaire topographique de la Loire* signale qu'au XII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Saint-Julien-Molin-Molette appartient aux Pagan, qui en devaient l'hommage aux dauphins du Viennois. En 1293, ils détiennent la seigneurie de La Fay, pour laquelle ils rendent aussi hommage aux dauphins<sup>8</sup>. En 1296, à la faveur d'un transport des possessions delphinales aux comtes du Forez par le mariage d'Alix de La Tour du Pin, dame du Viennois, avec le comte Jean I<sup>er</sup>, la directe des Pagan passe dans le ressort forézien.

- 5 On doit aux Argentals la création du puissant prieuré casadéen de Saint-Sauveur-en-Rue, situé dans la Loire, à dix kilomètres au nord de Clavas<sup>9</sup>, mais relevant de l'ancien diocèse de Vienne ; la charte de fondation, datée de 1061, nomme Artaud seigneur d'Argental, de Saint-Sauveur, de Saint-Genest, de Malifaux, de Burdigne, de Vanosc et de Riotord<sup>10</sup>. L'emplacement de ce monastère est fort bien choisi, car implanté sur un point de contrôle de la route joignant Vienne au Puy, empruntée tant par les pèlerins se rendant à Compostelle que par les militaires et les commerçants souhaitant relier le Velay à la vallée du Rhône. On signale à proximité du col du Tracol (1 023 mètres d'altitude) un hôpital Saint-Maxime lié au prieuré Saint-Sauveur, destiné à accueillir les voyageurs durant le XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que la présence des fourches patibulaires de l'évêque du Puy signalant la limite nord-orientale de son ressort comtal, face à celui de l'évêque de Vienne<sup>11</sup>. Le paysage religieux est complété par la commanderie templière de Marlhes (temple de Marlhette), toujours dans la Loire, mais dans le diocèse du Puy, fondée avant 1272, date de la première mention textuelle en faisant cas<sup>12</sup>.
- 6 L'abbaye de Clavas, nichée en bordure occidentale des monts du Pilat, à 1 092 mètres d'altitude, se situe donc sur un carrefour territorial, au débouché d'un point de franchissement majeur. Il s'agit d'un lieu de rencontre entre Forez, Velay et Vivarais, et surtout d'un couloir d'échanges entre la vallée du Rhône et le Massif central d'est en ouest, et un accès vers les axes commerciaux méditerranéens en direction du sud par la voie Régordane. D'après Franck Brechon, certaines routes médiévales doivent leur tracé et leur entretien à la présence de maisons de réguliers et à la nécessité de contrôler leur vaste temporel : ce serait entre autres le cas sur l'itinéraire entre Viviers et Le Puy, dont la vitalité devrait beaucoup à l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier. Selon le même auteur, le grand parcours de Vienne au Puy, passant non loin de l'abbaye de Clavas, était emprunté dès l'Antiquité<sup>13</sup>, et sa fréquentation durant le Moyen Âge aurait été stimulée par le pèlerinage du Puy-en-Velay.
- 7 Dans ce contexte, on peut légitimement se demander quel rôle aurait pu jouer l'établissement de Clavas dans l'accueil de voyageurs, même si la question ne trouve pas de réponse en l'état de la documentation. La présence d'hôtellerie au sein des complexes monastiques cisterciens est pourtant une constante réglementaire. Un tel équipement est d'ailleurs mentionné pour l'abbaye de Bellecombe<sup>14</sup>. Enfin, une telle situation topographique a sans aucun doute favorisé le développement tous azimuts d'un domaine dont l'étendue est démontrée par les sources modernes, de part et d'autre des limites entre Forez, Velay et Vivarais<sup>15</sup>.
- 8 La première mention nous est livrée par le cartulaire de l'abbaye de Bonnefoy. On y apprend que Géraud du Béage obtient entre 1176 et 1179 que ses deux filles prennent le voile aux frais des chartreux dudit monastère vivarois. L'une de ses filles est envoyée à Comps (monastère casadéen de Lavaudieu), l'autre à Enclavas, situé à 71 kilomètres du château seigneurial<sup>16</sup>. Par des processus de topolignage, divers établissements d'ordres et de ressorts diocésains différents se trouvent ainsi mis en lien. Ils entraînent la mobilité des membres de l'aristocratie et des communautés régulières régionales.
- 9 Nous avons donc établi que l'abbaye de Clavas aurait été fondée avant le dernier tiers du XII<sup>e</sup> siècle par un ressortissant de l'aristocratie moyenne, vassal des comtes du Viennois, sur un territoire soumis à diverses influences laïques et religieuses. Dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, soit un siècle après l'érection du monastère, ce dernier échoit civilement au Forez. Clavas est un établissement sis au diocèse ecclésiastique du Puy, mais dont le ressort civil et les influences seigneuriales semblent davantage tournés vers la

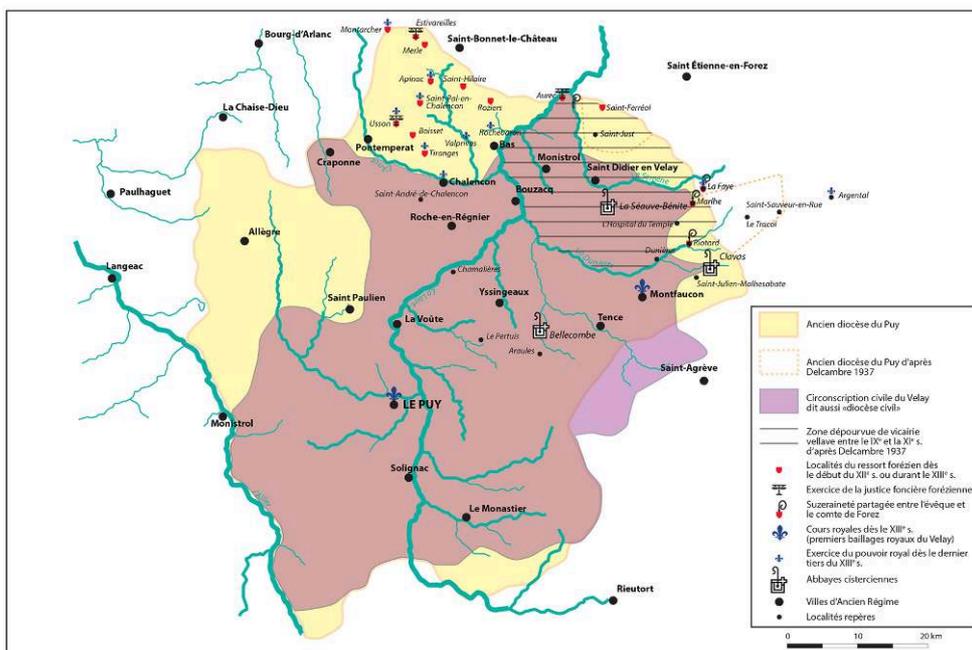
moyenne vallée du Rhône, ainsi que vers le nord, en direction des terres comtales du Forez.

## Un « pays en litige »

- 10 On trouve dans le *Mémoire pour les co-seigneurs de la baronnie de la Faye en Forez, au sujet du droit de mi-lod* nombre de mentions des plus éclairantes à propos de l'aire géopolitique dans laquelle l'abbaye de Clavas a été implantée. Rappelons que La Faye est une seigneurie vassale des Pagan, située dans la Loire, sur la commune de Marlhes, à une quinzaine de kilomètre de Clavas. Ce mémoire de 1769 est un plaidoyer sous forme d'enquête menée pour le compte de François-Marie-Courbon de Perusel, co-seigneur de la baronnie de Faye, et d'Antoinette Thiolière, mère d'Antoine Chovet, co-seigneur de la baronnie de Faye. Tous deux font appel d'une sentence de 1751 concernant leur droit de mi-lod ou du muage, c'est-à-dire la perception d'une taxe sur la mutation de bien d'un tenancier à un autre hors vente du bien. L'argumentaire du/des auteur(s) (?) a donc pour but avoué de s'opposer à celle du bénéficiaire de la sentence, le sieur Verne. Malgré ce parti pris évident, l'analyse qu'ils fournissent, à grand renfort de mentions historiques vérifiables par la littérature scientifique postérieure<sup>17</sup> et certaines sources éditées (cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue notamment), nous paraît fiable, c'est pourquoi nous en reprenons les principaux points afin d'alimenter notre discours sur les enjeux territoriaux médiévaux des confins nord-orientaux du Velay.
- 11 L'ouvrage s'articule en cinq propositions visant à rétablir les *realia* politiques de la baronnie de Faye du haut Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle :
- première proposition : relative à l'appartenance de certaines localités de la rive droite du Rhône à la Lotharingie, puis au royaume de Bourgogne-Provence, dont Argental et Saint-Sauveur, et sûrement par contact et logique seigneuriale, la Faye ;
  - deuxième proposition : « La Faye ne fut jamais du comté de Velay, ni d'aucun autre du Languedoc » ;
  - troisième proposition : « La Faye n'a jamais été du ressort royal du Languedoc » ;
  - quatrième proposition : « Jamais la Faye n'a été du pays de Velai, ni d'aucun autre du Languedoc » ;
  - cinquième proposition : « La Faye ni les Ressorts de Forès n'ont jamais été de la Langue de Velai, ni de celle de Languedoc ».
- 12 Le terme employé par les auteurs afin de désigner le territoire en débat, le « pays en litige<sup>18</sup> », nous semble des mieux choisis tant il rend compte de la labilité politique de cette enclave réputée appartenir à la seigneurie épiscopale du Puy (en témoigne la présence des fourches patibulaires au Tracol), pourtant revendiquée par le Forez juridictionnel et occupée par des vassaux viennois. Il appert de leur démonstration que parmi les forces en présence ou au contact de Clavas, la mouvance forézienne est prééminente :
- « Lesdits ressorts dont assis ès-anciens marches du Comté de Forez. C'est par rapport aux nouveaux marches du Comté de Forez, que les ressorts de Forez seroient appelés ressorts, et non Comté de Forez ; parce qu'ayant été distraits du Comté de Forez vers la fin du 12<sup>e</sup> siècle, et n'y ayant été réunis qu'en 1296, on se seroit accoutumé durant l'intervalle à ne pas les comprendre dans le Comté de Forez, de manière qu'à la réunion ils auroient pris le nom de ressorts du Comté de Forez, pour les distinguer du tronc qui avoit subsisté plus d'un siècle sans eux<sup>19</sup>. »

- 13 Cet extrait prétend que cette prééminence s'applique y compris avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle, soit avant la *permutatio* de 1173<sup>20</sup>. En ce cas, Clavas verrait le jour peu de temps après la substitution du ressort viennois au comté de Forez.
- 14 La chronologie des aléas territoriaux autour de l'abbaye s'articulerait donc ainsi : historiquement, Clavas se situe au carrefour des territoires antiques ségusiave, allobroge, helvien et vellave. Durant tout le Moyen Âge et l'époque moderne, les terres de Clavas, comprises dans la seigneurie d'Argental, occupent les marges nord-orientales de l'ancien diocèse ecclésiastique du Puy et du comté épiscopal du Velay, à la jonction entre les pays de Velay et de Forez. Au XI<sup>e</sup> siècle, les terres d'Argental, limitrophes du Forez, du Velay et du Viennois, appartiennent au comte de Vienne, qui les confie à un vassal ; en 1266, un autre acteur intervient dans les conflits seigneuriaux qui nous occupent : l'Église de Lyon dispute l'hommage des châteaux d'Argental et d'Annonay au dauphin du Viennois. Guy Pagan, seigneur de la Faye et d'Argental, est alors arbitre dans ce procès<sup>21</sup>.
- 15 Jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie d'Argental, à part le diocèse du Puy, dépend du ressort juridictionnel du Forez, tout en étant vassale des dauphins du Viennois<sup>22</sup>. Durant le XIII<sup>e</sup> siècle, il semblerait que le pouvoir seigneurial soit partagé entre celui du comte-évêque du Puy et celui du dauphin du Viennois, bien que l'influence de ce dernier s'étiole<sup>23</sup>. Dès 1296, le comté de Forez acquiert (ou récupère ?) l'ensemble des possessions d'Argental par mariage ; alors que le ressort comtal forézien s'arrêtait jusque-là sur le cours de l'Ance, dans la marge septentrionale du diocèse du Puy, il pratique une percée jusqu'à Riotord (et Clavas). Parallèlement, en réaction à l'érection du baillage royal de Montfaucon, qui tend à englober tout le nord-est du Velay, les comtes de Forez établissent leur propres baillages et des cours d'appeaux ambulatoires là où localement l'autorité royale est très contestée : en 1341, le baillage forézien de Saint-Ferréol comprend alors le ressort des justices de Cornillon, de Clavas, de Riotord, de Marlhes et de la Faye. Un baillage comtal existe aussi à Malleval, puis à Bourg-Argental<sup>24</sup> (fig. 3).

Fig. 3. – Ancien diocèse du Puy et circonscription civile du Velay : confrontation des juridictions médiévales, d'après N. Sanson, *Evesché du Puy Le Velay l'un des vingt deux diocèses du Languedoc dressé sur plusieurs mémoires par le Sr Sanson, Paris, P. Mariette, 1670.*



© Emma Bouvard-Mor et Blandine Passemard.

16 En 1769, la situation de Clavas est la suivante :

« L'abbaye de Clavas, qui vient d'être réunie à celle de Seauve, est sur les dernières limites de Forez, vers le Velay ; ses directes s'étendent dans les deux Provinces. La partie qui est dans le Forez, ainsi que le monastère même, et le lieu de Clavas, paroissent visiblement un démembrement de la Faye. Aussi voit-on les abbesses, dans les anciens titres, reconnoître sans difficulté que les seigneurs de la Faye étoient en partie les fondateurs de leur maison [seigneurs d'Argental, qui étaient aussi seigneurs de La Faye]. C'est ainsi qu'en parloit en 1412 l'abbesse Marguerite de Conis, en se plaignant d'Ybod de Chaste, seigneur de la Faye, qui, au lieu de vexer la maison de Clavas, auroit dû la protéger, *maximè*, ajoute-t-elle, *cum per suos predecessorum hujusmodi monasterium fuerit partim fundatum* ; et depuis des siècles, il y a encore entre les abbesses et les seigneurs de Faye un procès qui n'est point encore terminé, au sujet de la justice de Clavas même<sup>25</sup>. »

17 L'abbaye de Clavas est donc fondée dans les limites du diocèse du Puy, sur des terres de la mouvance viennoise, elles-mêmes sises dans le ressort forézien. Une centaine d'années après son érection, elle est incontestablement soumise à la juridiction comtale forézienne. Aussi pouvons-nous considérer que l'espace qu'elle occupe cristallise les enjeux seigneuriaux laïcs et religieux, mais n'est en aucun cas un monopole vellave : seules ses possessions au sud de la Clavarine, sur la paroisse de Saint-Julien-Molhesabate<sup>26</sup>, dépendent du ressort du comtal du Velay<sup>27</sup>. Avec la commanderie de Marlhes, l'hôpital Saint-Maxime et le prieuré de Saint-Sauveur, elle participe à la matérialisation d'un *limes* entre les seigneuries laïques et l'évêque du Puy, puis entre les justices vellave (royale) et forézienne. Le comte-évêque est finalement hors jeu des dynamiques locales, malgré la présence de son allié royal à Montfaucon dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Clavas est un établissement cistercien en pays historique vellave, soumis à l'administration religieuse du diocèse du Puy, mais en prise effective avec la justice forézienne et une dynamique territoriale rhodanienne et ligérienne.

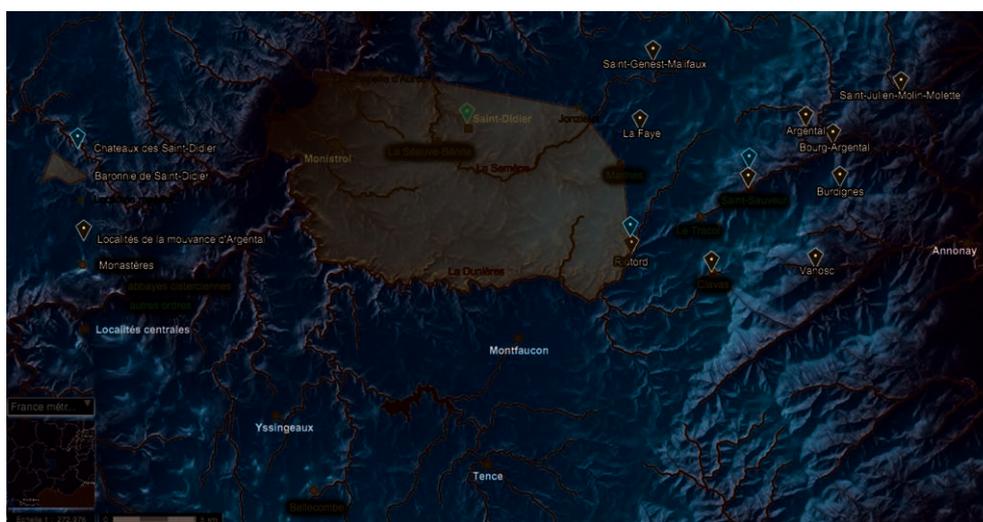
## Abbaye de La Séauve-Bénite

- 18 La période de fondation communément admise par la littérature oscille entre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et 1228. Mais une mention de Sybille Du Béage, abbesse de La Séauve en 1183 (est-ce la moniale donnée à Clavas un peu plus tôt, ou une parente ?) permet de préciser ces *terminus*. La seigneurie du Béage est éloignée de 73 kilomètres de La Séauve-Bénite, et une journée de marche est nécessaire pour joindre les abbayes sœurs de La Séauve-Bénite et de Clavas. L'implication de la famille Du Béage dans les parthénons de cisterciennes illustre l'intrication des liens organiques de l'ordre de Cîteaux avec la parenté aristocratique et son impact dans les circulations et le maillage territorial<sup>28</sup>. À cette date, il semblerait que la baronnie de Saint-Didier soit tenue par Guillem, célèbre troubadour, qui aurait vécu jusqu'en 1194<sup>29</sup>. Cette hypothèse s'accorde avec celle de Philippe Peyron, qui voit dans les seigneurs de Saint-Didier les fondateurs potentiels, alors que la plupart des travaux historiques sur la question reconnaissent les comtes de Forez en raison de quelques bienfaits alloués à La Séauve<sup>30</sup>. La dynastie des Saint-Didier élit par ailleurs sépulture dans cette même abbaye<sup>31</sup>.

## Saint-Didier, baronnie de la mouvance épiscopale en Forez

- 19 Le cartulaire de Chamalières livre une première mention textuelle attestant l'existence d'une paroisse et un château à Saint-Didier dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. Si l'on en croit une bulle papale de 1164, l'église et le château de Saint-Didier dépendent alors de l'église du Puy<sup>33</sup>. Édouard Perroy confirme la vassalité du mandement de Saint-Didier vis-à-vis de l'évêque du Puy pour la période qui précède le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup>. La localité est le siège d'une baronnie mitoyenne de la seigneurie d'Argental, puisqu'elle s'étend à l'est jusqu'à Jonzieux et Marlhès, au sud, jusqu'à la Dunières ; elle est confinée à l'ouest par la Loire et par La Chapelle-d'Aurec au nord (fig. 4).

Fig. 4. – La seigneurie de Saint-Didier, d'après P.-É. Poble, *La citadelle royaliste du Velay « delà les bois »* ; échelle 1/25 000.



© Emma Bouvard-Mor – © IGN, 2015 (fond de carte).

- 20 Elle appartient donc au pays en litige précédemment décrit, à savoir la marge septentrionale de l'ancien diocèse du Puy, dans un espace historiquement du pays forézien, que les comtes du Forez annexent progressivement durant le Moyen Âge. Étienne Delcambre fournit en creux quelques arguments attestant l'appartenance de Saint-Didier au *pagus forensis* : sa liste des vicaries et des aises (*territorium*) connues pour le *pagus aniciensis* entre l'époque carolingienne et le XI<sup>e</sup> siècle reste lettre morte à propos de Saint-Didier et des autres localités situées entre le cours de la Dunières et la rive droite de la Loire (soit au nord-est de l'ancien diocèse du Puy). Cette absence de Saint-Didier ne peut être interprétée comme un effet de sources, car sa place forte est connue dès avant 1030 ou 1061<sup>35</sup> : si Saint-Didier était déjà à la tête d'une seigneurie haute-justicière vellave, elle aurait donc été à même de prendre la direction d'une division administrative civile (vicarie ou aise) autour de l'an mil, d'autant qu'elle sera plus tard le siège d'un mandement<sup>36</sup>. C'est pourquoi nous la plaçons en Forez.
- 21 Le bourg castral primitif connaît une réelle prospérité durant le Moyen Âge central. Il polarise la population et les richesses, et se pare d'une seconde enceinte ; les habitants obtiennent des chartes de franchise à la toute fin du XIII<sup>e</sup> siècle et dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle. L'abbaye de La Séauve-Bénite est fondée à moins de trois kilomètres au sud-ouest de cette centralité ; au XVI<sup>e</sup> siècle, La Séauve forme un véritable bourg inféodé à Saint-Didier<sup>37</sup>, évolution suffisamment rare dans le monde cistercien pour être soulignée. Au XVI<sup>e</sup> siècle, à l'instar de Clavas, La Séauve est un mandement, c'est-à-dire une seigneurie à partir de laquelle est calculée l'assiette fiscale, et dont le siège est l'abbaye.

### Les comtes de Forez : une influence limitée

- 22 En 1260, Jocerand de Saint-Didier inféode au comte de Forez Guy V son château de Riotord et sa maison forte de La Bastie, près de Saint-Sauveur-en-Rue. Ces lieux encadrent un point stratégique majeur pour l'évêque, qui y a dressé ses fourches patibulaires. Jocerand et son successeur restent cependant fidèles au prélat pour les seigneuries de Saint-Didier et de La Séauve, ainsi que pour le fief du Chambon, en aval de Bas-en-Basset<sup>38</sup>. En 1332, Jocerand de Saint-Didier se reconnaît à nouveau vassal du comte de Forez pour le château de Riotord, mais fait réserve de l'hommage lige à l'évêque, qui s'assure donc de son soutien armé<sup>39</sup>.
- 23 Les incursions foréziennes au plus proche de Saint-Didier se borneront finalement à de pieux bienfaits en direction de l'abbaye de La Séauve : le comte Guy y fonde un anniversaire en 1239 ; le 16 octobre 1226, l'archevêque Renaud de Forez teste en faveur des moniales ; Renaud de Forez, petit-neveu du précédent, fait don de 5 sols viennois en 1270 ; divers seigneurs foréziens dotent le monastère, à l'instar d'autres maisons cisterciennes<sup>40</sup>.
- 24 La Séauve-Bénite, fondation aristocratique et mausolée familial, est un établissement implanté dans l'ancien *pagus* forézien, mais dans les limites de l'ancien diocèse du Puy. Bien que sa portée religieuse outrepassse les limites ecclésiastiques, elle reste dans la mouvance épiscopale, malgré la politique offensive de ses voisins foréziens.

## Implantations cisterciennes et recompositions territoriales

- 25 On a pu constater la présence des abbayes cisterciennes sur des frontières inter-seigneuriales : elles se situent en marge des sièges féodaux dont elles dépendent, mais en position de marche vis-à-vis des voisins. Parfois, elles intègrent un *limes* entre deux puissances concurrentes, comme c'est le cas à La Séauve-Bénite, où le comte-évêque et le seigneur de Saint-Didier, son vassal, font face à la pression forézienne.
- 26 Ces fondations participent d'une politique territoriale offensive, mais pacifiste. En cela, on pourrait y voir les instruments de la prolongation de la Paix de Dieu dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. En effet, elles confèrent aux terres qu'elles investissent une certaine forme de sacralité, ainsi que l'immunité qui leur est due, tout en servant les prétentions d'expansion des seigneuries laïques, sans coup férir. En ce cas, la ligne est-ouest établie par les établissements religieux de La Séauve-Bénite, de Clavas, de Marlhes, du Tracol et de Saint-Sauveur-en-Rue entre la mouvance forézienne et les terres comtales vellaves formerait une sorte de « muraille sacrée » en renfort des places fortes appartenant aux seigneurs de Saint-Didier. L'ancrage territorial réaffirmé par les seigneurs locaux par le biais de leurs fondations cisterciennes est renforcé par la présence de leurs sépultures. L'accueil des laïcs et de leurs legs en argent contre le soin de leurs défunts parents et de leurs âmes n'est pas conforme à la règle de l'ordre de Cîteaux. Pourtant, l'usage est courant et précoce à tous les échelons de la hiérarchie féodale, et se répand dans bien des sanctuaires cisterciens, notamment au sein des établissements féminins<sup>42</sup>.
- 27 Nous venons d'aborder la portée politique de ce positionnement géographique, il nous faut interroger à présent le rôle économique des domaines cisterciens de confins. En l'état de la recherche, les sources médiévales font souvent défaut pour en donner une juste et complète cartographie ; mais l'existence de granges médiévales est attestée à Clavas et est très fortement suspectée par la toponymie à La Séauve-Bénite. Ces centres d'exploitation mettent en valeur le terroir, et par conséquent attirent les populations.
- 28 À Clavas, pour le XIII<sup>e</sup> siècle nous avons la certitude, grâce à une charte du cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue, de l'existence de laïcs, « mercenaires » (saliés) et familiers ne portant pas l'habit de convers mais résidant et travaillant sur les granges de l'abbaye<sup>43</sup>. Le faire-valoir indirect est donc pratiqué dès le premier siècle d'existence de l'abbaye féminine, et ses domaines génèrent suffisamment de richesses pour entretenir des communautés villageoises. Ces dernières sont d'ailleurs si polarisées sur les terres de Clavas qu'elles en viennent à fréquenter et à élire sépulture dans l'église abbatiale, au détriment de la paroisse de Riotord, dont elles dépendent. Le prieur de Saint-Sauveur-en-Rue, qui est collateur de la dîme sur cette paroisse, est d'autant plus lésé que les vassaux d'Argental abandonnent le cimetière de Saint-Sauveur au profit de celui de l'abbaye de Clavas<sup>44</sup>, bien que celle-ci soit plus éloignée du pôle seigneurial, distant de 23 kilomètres, soit une journée de marche. Cette situation fait tout l'objet de la charte précédemment citée : le prieur de Saint-Sauveur-en-Rue établit un accord avec le chapelain et l'abbesse de Clavas afin que ceux-ci ne reçoivent plus les fidèles dépendant de ladite paroisse, tant pour les saints sacrements que pour les principales fêtes du calendrier liturgique. Les bornes dîmières des deux territoires sont rappelées à cette occasion.

- 29 L'attraction exercée par le monastère cistercien est telle qu'elle tend à bouleverser les dialectiques spirituelles et économiques locales, jusqu'à créer de nouveaux pôles de peuplement suffisamment importants pour déjouer la géographie pastorale locale. Elle suscite aussi une dilatation étonnante des déplacements à des fins sépulcrales et commémoratives. On peut alors s'interroger sur la part intentionnelle et stratégique de cette fondation et de son implantation : les Pagan d'Argental avaient-ils anticipé ce changement de paradigme, et auquel cas, comment en tiraient-ils profit ? La question concerne les rapports de concurrence et de complémentarité entre pouvoirs religieux et laïc sur des territoires de marges ou de marches. Il faudrait pour y répondre ouvrir une enquête sur les relations entre le prieuré casadéen et la seigneurie riveraine d'Argental, mais cela nous écarterait bien trop de notre propos.
- 30 En outre, l'acte de fondation de l'abbaye de Clavas et les premières donations qui en découlent ne sont pas connus. On ne peut donc pas savoir si les lieux mentionnés dans la charte de Saint-Sauveur-en-Rue étaient déjà occupés et exploités avant la colonisation cistercienne. Toutefois, l'emploi du terme *yssartis* (essarts) dans la charte ci-avant mentionnée nous permet d'envisager, si ce n'est la création d'un front pionnier de défrichement initié par la communauté cistercienne, au moins une intensification des activités de mise en valeur des terres par un encadrement rapproché des locaux qui essartent. On gagne donc du terrain sur l'inculte, sur le *saltus*, et on augmente la valeur des territoires de marge devenant attractifs pour les populations.
- 31 Nous sommes encore très éloignés d'une démonstration suffisamment nourrie, par manque de données sérielles touchant l'intégralité de notre corpus, les dix abbayes cisterciennes en Auvergne et Velay. Cependant, il serait intéressant de poursuivre les investigations en direction de l'aristocratie locale : dans quelle mesure bâtit-elle une stratégie de contrôle et de fructification de ses marges territoriales par le biais des ordres monastiques réformateurs ? Ceux-ci, et particulièrement Cîteaux, sont, d'une part, suffisamment désintéressés par le siècle pour obtenir la confiance des dynastes, et recherchent d'autre part les conditions de leur autosubsistance : la collaboration conviendrait donc aux deux parties.
- 32 Les abbayes de Clavas et de La Séauve-Bénite ont été fondées dans le territoire du Velay ecclésiastique. Pour autant, elles doivent leur existence à des lignages extra-diocésains ou liés à des mouvances externes. En ce sens, leur rayonnement spirituel et leurs interactions territoriales sont davantage tournées vers les mouvances foréziennes, vivaroises et viennoises, voire même lyonnaises. Cette dynamique exogène au Velay historique, mise en lumière par une nouvelle lecture des contextes seigneuriaux, rend plus ou moins caduc le cadre territorial d'étude traditionnellement choisi pour les études monastiques, à savoir les limites diocésaines. Bien que ces dernières rendent compte d'une réalité administrative médiévale conforme à la chronologie de notre étude, elles gomment, si on n'y prend garde, les particularités géopolitiques micro-régionales, véritables révélateurs de sens. On pourra à ce titre interroger la dénomination même d'abbayes cisterciennes « vellaves » ou de « l'ancien diocèse du Puy » : d'un point de vue strictement topologique, elles se situent dans les limites de l'ancien diocèse du Puy et en position de marge par rapport aux anciens pays vellaves

et foréziens ; mais leur situation frontalière, soumise à diverses influences territoriales et seigneuriales, ne permet pas de lier exclusivement leur fortune au Velay historique et/ou au Velay ecclésiastique.

- 33 Par ailleurs, les finages relativement éloignés du cœur historique et dynamique des seigneuries seraient spécifiquement choisis pour être donnés aux cisterciens dans une optique de (re)conquête du *saltus*, notamment sur des terrains relativement écartés, situés en zone de moyenne montagne : c'est le cas à Clavas, mais cela a été établi pour six autres domaines de notre corpus – L'Éclache, La Vassin, Feniers, Mègèmont, Bellecombe, La Séauve-Bénite –, dont les possessions connues ou supposées sont réparties entre deux gradients altimétriques : de 681 à 1 020 mètres d'altitude, et de 1 021 à 1 360 mètres d'altitude.
- 34 Les abbayes cisterciennes peuvent participer au déploiement de nouvelles communautés humaines et à des changements de dialectiques économiques par une nouvelle distribution des activités sur le territoire. Elles endossent aussi le rôle de gardiennes d'un certain patrimoine foncier seigneurial un peu trop distant des organes de contrôle laïcs, et potentiellement menacé en contexte de conflit régional ou d'éloignement temporaire des suzerains. Enfin, desservies par des axes routiers majeurs, elles peuvent faire office de lieu d'accueil sur des itinéraires empruntés tant pour des motivations économiques (gestion du temporel monastique, commerce) que pieuses (pèlerinages). Cette situation leur assure un rayonnement transcendant les limites diocésaines, de part et d'autre de montagnes qui, bien loin d'exercer une quelconque répulsion ou un rôle de barrage, sont traversées, occupées et exploitées.

---

## BIBLIOGRAPHIE

BALUZE Étienne, *Regum francorum capitularia*, t. II. Paris, 1677.

BERGERON Robert, « L'abbaye cistercienne de Notre-Dame-de-Clavas au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2002, p. 237-264.

BERGERON Robert, « L'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Clavas aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2004, p. 59-78.

BERTHOLET Christian, « Bellecombe, une abbaye cistercienne en Velay au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Per Lou Chamis*, n° 43-44, 1984, p. 58-76 et p. 36-60.

BESSON Charles, « XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, moniales cisterciennes en Gévaudan et en Velay : les abbayes de Mercoire, Clavas, Bellecombe et Séauve-Bénite », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2003, p. 133-156.

BOUVARD Emma, « Empreintes monastiques en moyenne montagne du XII<sup>e</sup> siècle à l'actuel : archéologie des espaces et des paysages cisterciens dans les anciens diocèses de Clermont et du Puy », thèse de doctorat d'archéologie médiévale, Lyon, université Lumière – Lyon II, 2016.

BERCHON Franck, « Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges au Moyen Âge », thèse de doctorat d'histoire médiévale, Lyon, université Lumière – Lyon II, 2000.

CARRAZ Damien, « Un revival de la paix de Dieu ? Les paix diocésaines du XII<sup>e</sup> siècle dans le Midi », dans *La réforme « grégorienne » dans le midi de la France*, Toulouse, Privat (Cahiers de Fanjeaux, 48), 2013, p. 523-558.

CATARINA Didier, « Les mandements du Velay : essai de géographie », *Cahiers de Haute-Loire*, 2000, p. 31-101.

CHARBONNIER Pierre, *Histoire de l'Auvergne des origines à nos jours*, Clermont-Ferrand, De Borée, 2001.

CHASSAING Augustin, *Cartulaire de Chamalières-sur-Loire en Velay, prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Saint-Chaffre*, Paris, Picard, 1895.

CHASSAING Augustin et JACOTIN Antoine, *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire*, Paris, Imprimerie nationale, 1907.

COOMANS Thomas, « Moniales cisterciennes et mémoire dynastique : églises funéraires princières et abbayes cisterciennes dans les anciens Pays-Bas médiévaux », *Cîteaux*, t. LVI, fasc. I-IV, 2005, p. 87-145.

COTTINEAU L. H. (dom), *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Mâcon, Protat, 1939.

DELCAMBRE Étienne, « Géographie historique du Velay : du Pagus au comté et au baillage », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XCVIII, 1937, p. 17-63.

DUFOUR Jean-Étienne, *Dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais formant le département de la Loire*, Mâcon, impr. Protat, 1946.

EXCOFFON Sylvain, « Les chartreuses et leurs limites (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans Lienhard Th. (dir.), *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 87-101.

FABRE Césaire, « Notes sur les troubadours Guillem et Gauceran de Saint-Didier », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 23, n° 90, 1911, p. 161-179.

GRÉLOIS Alexis, « Les cisterciennes auvergnates face aux crises de la fin du Moyen Âge », *Cîteaux - Commentarii cistercienses*, t. 67, fasc. 1-2, 2016, p. 29-66.

GUIGUE Marie-Claude et CHARPIN-FEUGEROLLES Hippolyte André (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-en-Rue (Forez) dépendant de l'abbaye de La Chaise-Dieu, 1062-1401*, Lyon, impr. A.-L. Perrin, 1881.

JOURDA DE VAUX Gaston de, *Le nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy (noms féodaux)*, t. VI, Le Puy, impr. La Haute-Loire, 1931.

LAFFONT Pierre-Yves, *Atlas des châteaux du Vivarais, X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, ALPARA / ministère de la Culture (Documents d'archéologie en Rhône-Alpes et Auvergne, 25), 2004.

LEMAITRE Jean-Loup, *Cartulaire de la chartreuse de Bonnefoy*, Paris, CNRS éditions, 1990.

MARTIN Daniel (dir.), *L'identité de l'Auvergne : mythe ou réalité historique*, Saint-Just-près-Brioude, Créer, 2002.

*Mémoire pour les co-seigneurs de la baronnie de la Faye en Forez, au sujet du droit de mi-lod*, Paris, chez Saugrain Jeune, 1769.

PAYRARD Jean-Baptiste (abbé), « Chartes inédites concernant l'histoire du Velay », *Tablettes du Velay*, n° 8, 1877-1878, p. 6-7.

PÉLAQUIER Élie, *Atlas historique de la province de Languedoc*, Montpellier, Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales, université Paul Valéry – Montpellier III, 2009.

PERROY Édouard, *Les familles nobles du Forez au XIII<sup>e</sup> siècle : essais de filiation*, t. I, université de Saint-Étienne (Thèses et mémoires, 8) / Centre d'études foréziennes (Recueils de mémoires et de documents sur le Forez publiés par la Société de la Diana, XX), 1976.

PEYRON Philippe, *Abbaye cistercienne de La Séauve-Bénite en Velay : quelques points d'histoire*, Saint-Étienne, mémoire dactylographié, 1992.

PEYRON Philippe, « Cisterciennes et bernardines dans le nord-est du Massif central (Auvergne, Forez, Lyonnais, Velay, Gévaudan) aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », Saint-Étienne, mémoire de DEA d'histoire, université Jean-Monnet – Saint-Étienne, 1993.

PEYRON Philippe, « L'abbaye cistercienne de La Séauve-Bénite en Velay : quelques points d'histoire et reconstitution architecturale », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1998, p. 155-205.

PEYVEL Pierre, « Épiscopat et réseaux monastiques : le cas du diocèse du Puy », dans Bouter Nicole (dir.), *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, Presses universitaires de Saint-Étienne, 1991, p. 373-407.

POBLE Pierre-Éric, *La citadelle royaliste du Velay « delà les bois » : Saint-Didier-La-Seauve dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, Saint-Étienne, Yves Touron imprimeur, 1997.

ROCHER Charles, « Pouillé du diocèse du Puy (suite) », *Tablettes du Velay*, n° 4, 1873-1874, p. 470.

SAINTE-MARTHE Denis (dom), *Gallia christiana in provincia ecclesiasticas distributa qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciae vicinarumque ditionum, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appos, itis [...]*, t. II, Paris, 1720.

THEILLIÈRE Jean (abbé), *Notes historiques sur les monastères de La Séauve, Bellecombe, Clavas et Montfaucon, Saint-Étienne*, J.-M. Freydier, 1872-1880.

## NOTES

1. E. Bouvard, « Empreintes monastiques en moyenne montagne du XII<sup>e</sup> siècle à l'actuel ».
2. Cette appellation est tardive. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on différencie le Velay « delà les bois » du Velay « deçà les bois » ; les bois en question sont ceux qui s'étendent selon un zonage relativement irrégulier d'axe nord-ouest/sud-est depuis le cours de l'Ance au nord, jusqu'au massif du Meygal au sud. Tout ce qui se situe à l'est de cette frontière sylvestre appartient à notre zone d'étude « delà les bois », dont les localités centrales répertoriées par P.-É. Poble pour cette période sont Saint-Didier, Monistrol, Tence, Montfaucon et Yssingaux (*La citadelle royaliste du Velay « delà les bois »*, p. 39 et suiv.).
3. L'amplitude des déplacements potentiels varient entre 64 et 94 km entre Mazan et les monastères de moniales, dans un contexte de moyenne montagne (les monts d'Ardèche, le massif du Mézenc et le Pilat), soit entre trois et quatre jours de marche.
4. J. Theillière, *Notes historiques sur les monastères de La Séauve, Bellecombe...* ; C. Besson, « XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, moniales cisterciennes en Gévaudan et en Velay » ; R. Bergeron, « L'abbaye cistercienne de Notre-Dame-de-Clavas au XVIII<sup>e</sup> siècle » et « L'abbaye

cistercienne de Notre-Dame de Clavas aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles » ; P. Peyron, « Cisterciennes et bernardines dans le nord-est du Massif central ».

5. P.-Y. Laffont, *Atlas des châteaux du Vivarais, X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*.

6. E. Baluze, *Regum francorum capitularia*, col. 1443 : *In agro Ananocense in loco qui vocatur Argentaus*.

7. E. Perroy, *Les familles nobles du Forez au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 432.

8. J.-E. Dufour, *Dictionnaire topographique du Forez*, p. 331 et 885.

9. Distance piétonne par le GR 65, censé reprendre l'itinéraire ancien de Vienne au Puy, sur la route de Saint- Jacques-de-Compostelle.

10. M.-Cl. Guigue et H. A. Charpin-Feugerolles (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-en-Rue*, charte 1 : *De fundatione et dono monasterii Sancti Salvatoris*, 1061.

11. J.-E. Dufour, *Dictionnaire topographique du Forez*, p. 448 : 1265, *Ultra Dermam vel stratam Sancti Maximi* ; 1280, *hospitale Sancti Maximi juxta furcas* ; 1331, *Tracolum Sancti Maximi [...] juxta iter quod descendit de Clavasio per tracollum versus Sanctum Salvatorem*.

12. M.-Cl. Guigue et H. A. Charpin-Feugerolles (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-en-Rue*, p. 129, charte CLXVIII, *Compositio templi de Marlhetis*.

13. F. Brechon, « Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais », p. 391 et suiv. et p. 648 et suiv.

14. C. Bertholet, l'un des biographes de Bellecombe, signale l'écroulement d'une partie de l'hôtellerie pour l'année 1738 (voir « Bellecombe, une abbaye cistercienne en Velay au XVIII<sup>e</sup> siècle »). Géographiquement plus éloignée, mais sise à un carrefour entre deux axes majeurs reliant Clermont à Limoges et à Bordeaux, l'abbaye féminine de L'Éclache possédait un « hôtel des étrangers » mentionné en 1369 (A. Grémois, « Les cisterciennes auvergnates face aux crises de la fin du Moyen Âge »).

15. R. Bergeron, « L'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Clavas aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ».

16. J.-L. Lemaitre, *Cartulaire de la chartreuse de Bonnefoy*, p. 127-128 (charte n° 151).

17. É. Delcambre, « Géographie historique du Velay » ; P.-É. Poble, *La citadelle royaliste du Velay « delà les bois »* ; D. Catarina, « Les mandements du Velay » ; É. Pélaquier, *Atlas historique de la province de Languedoc*.

18. *Mémoire pour les co-seigneurs...*, seconde partie : « Moyen d'appel contre le second chef de la sentence du 12 août 1761 », p. 2 : « Il y a donc outre La Faye un pays en litige. C'est toute l'extrémité méridionale du Forez actuel, sur les confins du haut Vivarais et du Velay, depuis le Rhône jusqu'à l'Auvergne ».

19. *Mémoire pour les co-seigneurs...*, « Quatrième proposition », p. 4-5.

20. La *permutatio* désigne la répartition des droits entre l'archevêque de Lyon et le comte du Forez établie en 1173, qui aura pour suite le renoncement de ce dernier au titre de « comte de Lyon » afin de faire accéder la lignée à la charge épiscopale (S. Excoffon, « Les chartreuses et leurs limites (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) »). Les possessions foréziennes sont donc réévaluées à cette occasion. Les auteurs du *Mémoire pour les co-seigneurs...* avancent que des confins méridionaux de la Loire sont soustraits au comté du Forez à cette occasion, alors que jusque-là ils en auraient fait partie intégrante.

21. *Mémoire pour les co-seigneurs...*, « Troisième proposition », p. 80.

22. Une charte inédite de 1060, publiée dans les *Tablettes du Velay*, expose la donation de l'église de Riotord à La Chaise-Dieu par Arthaldus de Argentan, sur les conseils et la volonté de sa femme et de tous les *miles* d'Argentan (J.-B. Payrard, « Chartes inédites concernant l'histoire du Velay »). L'article 36 du pouillé du diocèse du Puy relate pour l'année 1087 la donation des églises de Riotord et d'Usson par l'évêque du Puy au prieur de Saint-Sauveur-en-Rue. Outre le mouvement de rétrocessions laïques au clergé dans le contexte de la réforme grégorienne, ces deux actes consécutifs illustrent la présence conjointe de l'évêque vellave et des seigneurs de la mouvance viennoise sur ce même territoire (C. Rocher, « Pouillé du diocèse du Puy »).
23. É. Delcambre, « Géographie historique du Velay ».
24. *Ibid.*
25. *Mémoire pour les co-seigneurs...*, p. 71.
26. A. Chassaing et A. Jacotin, *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire*, p. 255-256.
27. La borne septentrionale de la seigneurie épiscopale est Riotord (É. Delcambre, « Géographie historique du Velay »).
28. G. de Jourda de Vaux, *Le nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy*, p. 214.
29. C. Fabre, « Notes sur les troubadours Guillem et Gauceran de Saint-Didier ».
30. D. Sainte-Marthe, *Gallia christiana in provincia ecclesiasticas* ; J. Theillièrre, *Notes historiques sur les monastères de La Séauve...* ; L. H. Cottineau, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés* ; P. Peyvel, « Épiscopat et réseaux monastiques : le cas du diocèse du Puy ». Ce dernier adopte comme *terminus ante quem* le 25 juin 1223, tant pour l'abbaye de Clavas que pour celle de La Séauve, toutes deux citées dans le testament de Guillaume de Chapeuil.
31. J. Theillièrre, *Notes historiques sur les monastères de La Séauve...*, p. 50 : Amphélie de Chalencon, épouse de Jocerand de Saint-Didier, demande à être inhumée à La Séauve dans son testament de 1266. Son époux, son fils et deux de ses petits-enfants la suivront dans ce choix.
32. A. Chassaing, *Cartulaire de Chamalières-sur-Loire en Velay*, p. 51, charte n° 99 : *In perochia castri de Sancti Desiderio* [1031-1060].
33. P.-E. Poble, *La citadelle royaliste du Velay « delà les bois »*, p. 20.
34. É. Perroy, *Les familles nobles du Forez au XIII<sup>e</sup> siècle*, notice 168, p. 734 et suiv.
35. A. Chassaing, *Cartulaire de Chamalières-sur-Loire en Velay*.
36. Mandement de Saint-Didier-de-Joyeuse (É. Delcambre, « Géographie historique du Velay »).
37. P.-É. Poble, *La citadelle royaliste du Velay « delà les bois »*, p. 23-24.
38. É. Perroy, *Les familles nobles du Forez au XIII<sup>e</sup> siècle*.
39. É. Delcambre, « Géographie historique du Velay ».
40. P. Peyron, *Abbaye cistercienne de La Séauve-Bénite en Velay*, p. 11, d'après les *Chartes du Forez*.
41. D. Carraz, « Un revival de la paix de Dieu ? ».
42. T. Coomans « Moniales cisterciennes et mémoire dynastique... ».

43. M.-Cl. Guigue et H. A. Charpin-Feugerolles (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-en-Rue*, p. 133, CLXIX : « *Habitatores laicos et mercenarios in territorio de Clavata, seu familiares, donatos seu oblatos ipsius domus, qui non gestant habitum conversorum, in ecclesia sua de Clavata recipiebant* » : « Les habitants laïques et les travailleurs du territoire de Clavas, ainsi que les familiers, les donnés ou oblats de cette même maison, qui ne portent pas l'habit des convers, reposent dans l'église de Clavas. »

44. M.-Cl. Guigue et H. A. Charpin-Feugerolles, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-en-Rue*, p. 133, CLXIX : « [...] *Philippus de Laval, domicellus, vavassor [sic] d'Argental, parrochianus dicti prioris, ad sepulturam dicto monasterio de Clavata dicitur reliquisse et apud eos eligerat sepeliri [...]* » : « [...] Philippe de Laval, damoiseau, vavasseur d'Argental, paroissien dudit prieur [de Saint-Sauveur], dit avoir abandonné [des terres] pour des funérailles au dit monastère de Clavas où il a choisi de s'y faire enterrer [...]. »

---

## RÉSUMÉS

Les abbayes cisterciennes d'Auvergne et du Velay sont établies sur des frontières inter-seigneuriales. Ces fondations participent d'une politique territoriale offensive, mais pacifiste, au risque de l'oxymore. Elles confèrent aux terres qu'elles investissent une certaine forme de sacralité, ainsi que l'immunité qui leur est due, tout en servant les prétentions d'expansion des seigneuries laïques. Au travers des exemples des établissements féminins de Clavas et de La Séauve-Bénite (ancien diocèse du Puy), nous approcherons le rôle qu'a pu leur donner l'aristocratie locale dans les enjeux territoriaux du XII<sup>e</sup> siècle. L'enquête prend en compte les données prosopographiques et l'histoire seigneuriale locale (sources éditées, historiographie ancienne et récente), et use de la géographie historique afin d'illustrer l'affirmation dynastique de ces fondations monastiques de montagne. Elle met aussi en lumière les dynamiques frontalières générées par ces parthénons.

## AUTEUR

### EMMA BOUVARD-MOR

Docteure en archéologie médiévale, archéologue/archéoanthropologue au service archéologique de la Ville de Lyon, chercheure associée au laboratoire Archéologie et archéométrie (ArAr, UMR 5138), université Lumière - Lyon II / CNRS